

C o n t r e - M é m o i r e

des États-Unis devant le tribunal d'arbitrage qui doit siéger à Paris conformément aux dispositions du traité conclu le 29 Février 1892 entre les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne.

S.

8^oVIII,
154

Paris: Chamerot et Renouard 1893.

(Arbitrage des phoques à fourrure. (3))